

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION****MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION****INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE****NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY**

BP/ P.O BOX 157 – YAOUNDÉ – TEL: 6 50 89 19 49 / 6 50 89 21 50 / 6 50 89 20 12

6 50 89 23 89 / 6 50 89 22 72 / 6 50 89 18 / 59

e-mail: inc.cameroun@gmail.com

008

Yaoundé le 09 JAN 2024

N° _____ /AMS/MINRESI/INC/DG/DP/SDCD/SCDT

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 2043 Hectares
Demandeur : SEFAC
Carte de référence : Mouloundou_NA-33-XVI
Situation Administrative : Région de l'Est
Département du Boumba et Ngoko
Arrondissement de Salapoumbé

DESCRIPTION DE LA LIMITE DE LA ZONE FORESTIERE

Le point de base A de cette assiette de coupe est situé sur un cours d'eau non dénommé et a pour coordonnées UTM Zone 33 : X(m) = 607 394 et Y(m) = 282 800

Son périmètre est déterminé par les points A, B, C, D, E et F dont les coordonnées UTM (33N) sont les suivantes :

ID	A	B	C	D	E
X(m)	607 394	610 616	611 386	608 067	606 172
Y(m)	282 800	282 500	281 487	277 061	281 566

Ses limites sont :

AU NORD

Du point A, suivre la droite AB = 3220 m, de gisement 90° pour atteindre le point B situé sur un affluent non dénommé de Moklabo.

A L'EST

Du point B, suivre en aval cet affluent non dénommé sur une distance de 1500 m pour atteindre le point C situé à la confluence de ce cours d'eau avec Moklabo.

Du point C, suivre en aval Moklabo dénommé sur une distance de 6200 m pour atteindre le point D situé à sa confluence avec Monguélé

AU SUD ET A L'OUEST

Du point **D**, suivre en amont le cours d'eau Monguélé sur une distance de 7700 m pour atteindre le point E situé à sa confluence avec Moabo

Du point **E** suivre en amont Moabo sur une distance de 1650 m pour rejoindre le point A dit de base.

La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de **Deux mille quarante-trois (2043) hectares**.

La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. /-

POUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE
CARTOGRAPHIE ET PAR Le Directeur de la Production
DELEGATION



Kamguia Joseph
Directeur de Recherche

605000

610000

615000

LOCALISATION DE L'AAC 6-1 UFA 10010



285000

285000

280000

280000

275000

275000

270000

270000

605000

610000

615000



Point coupe_6-1_-UFA-10010

Limite coupe 6_1_10010 (2043 Ha)

POUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE
CARTOGRAPHIE ET PAR
DELEGATION

Le Directeur de la Production



Joseph
Directeur de Recherche

Echelle: 1/75 000